

NOUVEAU SERVICE : BROYAGE DES BRANCHAGES



Marc DELANNOY

Président de la
Communauté de
communes Flandre Lys

En se basant sur les premiers constats des ateliers-citoyens de l'agenda 21 et sur les discussions que les élus ont pu échanger avec les citoyens, la CCFL a choisi de mettre en place un service de broyage des branchages à destination des habitants de la CCFL. Ce nouveau service témoigne de la volonté des élus communautaires d'engager une politique de développement durable forte prenant en compte les préoccupations de leurs habitants. Il contribue également à la politique de réduction de déchets que la Communauté de communes soutient depuis plusieurs années. Vous découvrirez dans ce document comment ce service fonctionne. Sont présentés également les autres services déjà présents sur le territoire vous permettant d'évacuer l'ensemble de vos déchets verts.

Le principe

Selon un planning établi par la commune, les habitants de Merville pourront faire broyer leurs branchages et repartir avec leur broyat afin de réaliser du paillage dans leur jardin. Le broyage sera effectué par une personne des services techniques de la commune. Les habitants peuvent présenter leurs branchages de 10 cm de diamètre maximum. Le volume total doit pouvoir être contenu dans un véhicule de permis B, c'est-à-dire véhicules de loisirs, véhicules utilitaires légers et remorques bagagères. Afin de récupérer facilement le broyat, merci de prévoir un contenant (sac, caisse, carton...). Toutefois, si vous ne souhaitez pas récupérer le broyat, les services techniques l'utiliseront pour le paillage municipal.

Lieu

Le broyage s'effectuera à côté de l'étang fédéral, rue Régnier Leclerc.

Planning

Le service sera disponible de mars à octobre selon le planning ci-dessous.

Horaires

Le mardi de 8h30 à 12h

Le vendredi de 8h30 à 12h



Le paillage consiste à recouvrir le sol avec des matériaux d'origine végétale ou minérale, afin de limiter l'évaporation et la pousse des mauvaises herbes. Cette technique peut être pratiquée partout dans le jardin : potagers, pied des jeunes haies et jeunes arbres et arbustes, dans les massifs de plantes. Le paillage peut également être utilisé pour les plantes en pot et les jardinières.

Le planning

Les jours de broyage sont signalés en orange.

Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
1 D	1 M	1 V	1 L	1 J	1 S
2 L	2 J	2 S	2 M	2 V	2 D
3 M	3 V	3 D	3 M	3 S	3 L
4 M	4 S	4 L	4 J	4 D	4 M
5 J	5 D	5 M	5 V	5 S	5 M
6 V	6 L	6 M	6 S	6 M	6 J
7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V
8 D	8 M	8 V	8 L	8 J	8 S
9 L	9 J	9 S	9 M	9 V	9 D
10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 L
11 M	11 S	11 L	11 J	11 D	11 M
12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M
13 V	13 L	13 M	13 S	13 M	13 J
14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V
15 D	15 M	15 V	15 L	15 J	15 S
16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 D
17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 L
18 M	18 S	18 L	18 J	18 D	18 M
19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M
20 V	20 L	20 M	20 S	20 M	20 J
21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V
22 D	22 M	22 V	22 L	22 J	22 S
23 L	23 J	23 S	23 M	23 V	23 D
24 M	24 V	24 D	24 M	24 S	24 L
25 M	25 S	25 L	25 J	25 D	25 M
26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M
27 V	27 L	27 M	27 S	27 M	27 J
28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V
29 D	29 M	29 V	29 L	29 J	29 S
30 L	30 J	30 S	30 M	30 V	30 D
31 M		31 D	31 M		31 L

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
1 J	1 D	1 M	1 V	1 D	1 M	1 S	1 L
2 V	2 L	2 M	2 S	2 L	2 J	2 D	2 M
3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M
4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 M	4 J
5 L	5 J	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V
6 M	6 V	6 D	6 M	6 V	6 L	6 J	6 S
7 M	7 S	7 L	7 J	7 S	7 M	7 V	7 D
8 J	8 D	8 M	8 V	8 D	8 M	8 S	8 L
9 V	9 L	9 M	9 S	9 L	9 J	9 D	9 M
10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M
11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 M	11 J
12 L	12 J	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V
13 M	13 V	13 D	13 M	13 V	13 L	13 J	13 S
14 M	14 S	14 L	14 J	14 S	14 M	14 V	14 D
15 J	15 D	15 M	15 V	15 D	15 M	15 S	15 L
16 V	16 L	16 M	16 S	16 L	16 J	16 D	16 M
17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M
18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 M	18 J
19 L	19 J	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V
20 M	20 V	20 D	20 M	20 V	20 L	20 J	20 S
21 M	21 S	21 L	21 J	21 S	21 M	21 V	21 D
22 J	22 D	22 M	22 V	22 D	22 M	22 S	22 L
23 V	23 L	23 M	23 S	23 L	23 J	23 D	23 M
24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M
25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 M	25 J
26 L	26 J	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V
27 M	27 V	27 D	27 M	27 V	27 L	27 J	27 S
28 M	28 S	28 L	28 J	28 S	28 M	28 V	28 D
29 J	29 D	29 M	29 V	29 D	29 M	29 S	29 L
30 V	30 L	30 M	30 S	30 L	30 J	30 D	30 M
31 S		31 J		31 M	31 V		31 M

2011

2012

Le ramassage en porte à porte



Pour leurs tontes de gazon, petits branchages, fleurs coupées et fanées, les habitants du territoire peuvent faire appel au service de ramassage des déchets verts en s'abonnant auprès du service environnement. **N° Vert 0 800 546 548**

Le ramassage s'effectue une semaine sur deux le lundi du 15 mars au 15 novembre.

La facturation s'effectue en deux parties :

- ▶ une part fixe d'abonnement au service qui dépend de la taille du bac utilisé (deux volumes de bacs sont disponibles : 140 l et 240 l) ;
- ▶ une part variable qui dépend du nombre de vidages de bacs comptabilisés pour le foyer.

Les déchèteries

Les déchèteries peuvent également accueillir les déchets verts. Trois déchèteries se trouvent sur le territoire Flandre Lys et les déchèteries de Nieppe, Bailleul et Hazebrouck sont également accessibles aux habitants du territoire.

L'apport en déchèterie est limité à 2 m³ par jour et 1 m³ le week-end.

Horaires d'ouverture :

À la demande des élus de la CCFL, le SMICTOM des Flandres, Syndicat Mixte de Collecte et/ou de Traitement des Ordures Ménagères, étudie actuellement un projet de déchèterie mobile.

	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars
- Merville <i>rue Victorine Deroide</i>	Du lundi au samedi : 10h-12h et 14h-18h30 Dimanche : 10h-12h Fermée le jeudi	Du lundi au samedi : 10h-12h et 14h-17h Fermée le jeudi et le dimanche
- Laventie <i>près de l'ancienne gare</i> - Estaires <i>rue du courant</i> - Bailleul <i>rue de Lille</i>	Du lundi au samedi : 10h-12h et 14h-18h30 Dimanche : 10h-12h Fermées le mardi	Du lundi au samedi : 10h-12h et 14h-17h Fermées le mardi et le dimanche
- Hazebrouck <i>rue du milieu</i> - Nieppe <i>rue Warnave ZA</i>	Du lundi au samedi : 9h30-12h et 14h-18h30 Dimanche : 9h30-12h Fermées le jeudi	Du lundi au samedi : 9h30-12h et 14h-17h Dimanche : 9h30-12h Fermées le jeudi

Les six déchèteries sont gérées par le SMICTOM des Flandres.



Le compostage



Le compostage est également un moyen de recycler vos déchets verts. En effet, les déchets organiques et déchets de cuisine une fois compostés deviennent un engrais naturel pour le jardin. Afin d'inciter les particuliers à utiliser ce mode de recyclage, la Communauté de communes accordera bientôt des subventions aux personnes s'équipant de composteurs et lombricomposteurs.

Plus de détails sur www.cc-flandrelys.fr rubrique environnement, développement durable.

Pour toute question, vous pouvez joindre le service environnement par téléphone : **N° Vert 0 800 546 548**

ou par messagerie : **MAIL contact@cc-flandrelys.fr**